

# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 27 dhoulkaâda 1436 – 11 septembre 2015

158<sup>ème</sup> année

N° 73

## Sommaire

### Décrets et Arrêtés

<b>Ministère de la Justice</b>	
Fin de détachement de magistrats .....	2183
<b>Ministère de l'Intérieur</b>	
Octroi de congés pour la création d'entreprises .....	2183
<b>Ministère de la Santé</b>	
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise .....	2183
Arrêté du ministre de la santé du 7 septembre 2015, portant création d'un service régional relevant de l'institut national de la santé et fixant sa compétence territoriale .....	2183
<b>Ministère des Affaires Sociales</b>	
Nomination d'un inspecteur général du travail.....	2184
Intégration dans le grade de médecin inspecteur général du travail .....	2184
Nomination d'un inspecteur en chef du travail.....	2184
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise .....	2184
<b>Ministère de l'Education</b>	
Octroi de congés pour la création d'entreprises .....	2184
<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</b>	
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise.....	2184

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 7 septembre 2015, portant création des unités de recherche au sein des établissements sanitaires publiques.....	2184
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 septembre 2015, portant création de laboratoires de recherche au sein du centre de biotechnologie à Sfax.....	2186
<b>Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche</b>	
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise.....	2187
<b>Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines</b>	
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise.....	2187
<b>Ministère du Transport</b>	
Nomination du président-directeur général de la société des transports de Tunis .....	2187
Nomination du président-directeur général de la société nationale du transport interurbain .....	2187
Nomination du président-directeur général de la société nationale des chemins de fer tunisiens .....	2187
<b>Ministère de la Jeunesse et des Sports</b>	
Nomination d'un inspecteur principal de l'éducation physique et des sports....	2187

## décrets et arrêtés

### MINISTERE DE LA JUSTICE

#### Par décret gouvernemental n° 2015-1203 du 7 septembre 2015.

Est mis fin au détachement de Monsieur Aymen Chtiba, magistrat de premier grade auprès du ministère de la défense nationale (tribunal militaire permanent de première instance de Tunis), à compter du 16 septembre 2015.

#### Par décret gouvernemental n° 2015-1204 du 7 septembre 2015.

Est mis fin au détachement de Monsieur Nabil Ben Hédhili, magistrat de premier grade auprès du ministère de la défense nationale (tribunal militaire permanent de première instance de Tunis), à compter du 16 septembre 2015.

#### Par décret gouvernemental n° 2015-1205 du 7 septembre 2015.

Est mis fin au détachement de Monsieur Abdelhakim Jaffali, magistrat de deuxième grade auprès du ministère de la défense nationale (tribunal militaire permanent de première instance du Kef), à compter du 16 septembre 2015.

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

#### Par décret gouvernemental n° 2015-1206 du 7 septembre 2015.

Est renouvelé, le congé pour la création d'entreprise accordé à Monsieur Abderaouf Ben Jrad, ingénieur en chef à la commune de Boumhal El Bassatine pour une deuxième année, à compter du 26 août 2014.

#### Par décret gouvernemental n° 2015-1207 du 7 septembre 2015.

Est renouvelé, le congé pour la création d'entreprise accordé à Monsieur Kamel Azaiz, ingénieur principal à la commune de Tunis pour une deuxième année, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### MINISTERE DE LA SANTE

#### Par décret gouvernemental n° 2015-1208 du 7 septembre 2015.

Un congé pour la création d'entreprise est accordé à Monsieur Ezeddine Hattab, ouvrier catégorie 8 titulaire à l'hôpital Farhat Hached de Sousse, pour une période d'un an renouvelable.

#### Arrêté du ministre de la santé du 7 septembre 2015, portant création d'un service régional relevant de l'institut national de la santé et fixant sa compétence territoriale.

Le ministre de la santé,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 91-63 du 29 juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire et notamment son article 10,

Vu le décret n° 81-793 du 9 juin 1981, portant organisation des services de l'administration centrale du ministre de la santé publique, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-3939 du 24 octobre 2014,

Vu le décret n° 81-1634 du 30 novembre 1981, portant règlement général intérieur des hôpitaux, centres et instituts spécialisés relevant du ministère de la santé publique,

Vu le décret n° 93-1524 du 19 juillet 1993, fixant la mission, les attributions, l'organisation administrative et financière ainsi que les règles de fonctionnement de l'institut national de la santé publique et notamment son article 14,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Est créé un service régional relevant de l'institut national de la santé dont la compétence territoriale couvre le gouvernorat de Tunis.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 septembre 2015.

*Le ministre de la santé*

**Saïd Aïdi**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

## MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

### Par décret gouvernemental n° 2015-1209 du 7 septembre 2015.

Monsieur Ibrahim Ferjani, inspecteur en chef du travail, est nommé dans le grade d'inspecteur général du travail.

### Par décret gouvernemental n° 2015-1210 du 7 septembre 2015.

Monsieur Ahmed Ben Hamda, médecin inspecteur divisionnaire du travail, est intégré dans le grade de médecin inspecteur général du travail, à compter du 13 mars 2015.

### Par décret gouvernemental n° 2015-1211 du 7 septembre 2015.

Madame Hanen Mzabi épouse Nacef, médecin inspecteur divisionnaire du travail, est intégrée dans le grade de médecin inspecteur général du travail, à compter du 31 décembre 2014.

### Par décret gouvernemental n° 2015-1212 du 7 septembre 2015.

Madame Sihem Bendhief, inspecteur central du travail, est nommée dans le grade d'inspecteur en chef du travail.

### Par décret gouvernemental n° 2015-1213 du 7 septembre 2015.

Est accordé à Monsieur Hatem Tlili, administrateur principal 2<sup>ème</sup> degré à la caisse nationale de sécurité sociale, un congé pour la création d'une entreprise, pour une période d'une année.

## MINISTERE DE L'EDUCATION

### Par décret gouvernemental n° 2015-1214 du 7 septembre 2015.

Est accordé à Madame Samira Guidich, professeur principal hors classe de l'enseignement, un congé pour la création d'une entreprise, et ce, pour une période d'une deuxième année, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### Par décret gouvernemental n° 2015-1215 du 7 septembre 2015.

Est accordé à Monsieur Mohamed Mabrouk, professeur principal d'enseignement technique, un congé pour la création d'une entreprise, et ce, pour une période d'une année.

### Par décret gouvernemental n° 2015-1216 du 7 septembre 2015.

Est accordé à Monsieur Mohamed Mahmoud, maître d'application, un congé pour la création d'une entreprise, et ce, pour une période d'une troisième année, à compter du 29 janvier 2015.

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

### Par décret gouvernemental n° 2015-1217 du 7 septembre 2015.

Est accordé à Monsieur Saber Haggui, technologue à l'institut supérieur des études technologiques de Gafsa, un congé pour la création d'une entreprise pour une troisième année, à compter du 20 novembre 2014.

### Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 7 septembre 2015, portant création des unités de recherche au sein des établissements sanitaires publiques.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministre de la santé,

Vu la constitution,

Vu la loi d'orientation n° 96-6 du 31 janvier 1996, relative à la recherche scientifique et au développement technologique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2006-73 du 9 novembre 2006,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, tel que modifié et complété par le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 97-941 du 19 mai 1997, fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique, tel que modifié par le décret n° 2005-2311 du 15 août 2005,

Vu le décret n° 2008-416 du 11 février 2008, fixant l'organisation administrative, financière et scientifique des établissements publics de recherche scientifique et les modalités de leur fonctionnement,

Vu le décret n° 2009-644 du 2 mars 2009, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des laboratoires de recherche, des unités de recherche et des consortiums de recherche et notamment son article 31,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Sur proposition des directeurs généraux des établissements publics de santé concernés,

Après avis du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique.

Arrêtent :

Article premier - Sont créées, au sein des établissements sanitaires publiques les unités de recherche identifiées par leur dénomination conformément au tableau suivant :

<b>Etablissement de santé public</b>	<b>Dénomination de l'unité de recherche</b>
Hôpital Charles Nicolle de Tunis	Hypothermie dans la neuroprotection des lésions cérébrales liées à l'asphyxie per-natale
	Imagerie et épidémiologie
	Tabac et cancers
Hôpital La Rabta de Tunis	Recherches en chirurgie urologique et lithotripsie extracorporelle
	Recherches sur la maladie de Behçet
	Recherches en pneumologie et allergologie
	Maladies héréditaires de la kératinisation
	SIDA : Prise en charge
Hôpital d'Enfants Béchir Hamza de Tunis	Complications métaboliques de l'obésité chez l'enfant
	Monitoring par thermomodulation transpulmonaire en réanimation pédiatrique
	Pneumologie et allergologie pédiatrique
Hôpital Mongi Slim de la Marsa	Maladie cœliaque en milieu scolaire
	Recherches sur les os et l'inflammation
	Recherches sur les cancers colorectaux
Hôpital pneumo-phtisiologie Abderrahmane Mami de l' Ariana	Expression moléculaire des interactions cellulaires et de leurs modes de communication
	Etude anatomopathologique du poumon et du médiastin
	Cardionet
	Tuberculose et infections respiratoires basses
Hôpital Mahmoud El Matri de l'Ariana	Fœtologie : Epidémiologie et investigation multidisciplinaire
Hôpital Razi de la Manouba	Processus cognitifs dans la pathologie psychiatrique
	Neuropsychologie, neurophysiologie clinique et neurobiologie des démences
	Santé mentale des femmes
Institut National Mongi Ben Hmida de Neurologie	- Recherches sur les maladies neurologiques de l'enfant
	Mouvements anormaux des maladies neurologiques orphelines
	Imagerie diagnostique et interventionnelle cérébrale
Centre National de Transfusion Sanguine	Immunogénétique, thérapie cellulaire et transfusion sanguine
Centre de Maternité et de Néonatalogie de Tunis	Troubles du développement embryo fœtal et placentaire

Etablissement de santé public	Dénomination de l'unité de recherche
Hôpital Farhat Hached de Sousse	Transition épidémiologique et prévention des maladies chroniques
	Endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques
	Réanimation néonatale
	Événements indésirables de soins et infectio-vigilance
	Morbidité et mortalité en chirurgie générale et carcinologique
	Hépatopathies chroniques et carcinologiques
	Caractérisation génomique des agents infectieux
	Recherches sur les hépatites virales
Hôpital Sahloul de Sousse	Mesure de la performance hospitalière
	Résistances bactériennes émergentes et sécurité de soins
	Imagerie abdominale et digestive
Hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir	Gestion ergonomique de risque professionnel en milieu hospitalier
	Radiologie interventionnelle
	Recherches en qualité et sécurité des soins
	Œil et pathologie systémique et métabolique
Hôpital Tahar Sfar de Mahdia	Santé mentale appliquée
Hôpital Habib Bourguiba de Sfax	Etude des marqueurs de proliférations et d'apoptose dans les carcinomes mammaires, gastriques, colorectaux et nasopharyngés en vue de nouvelles approches thérapeutiques
	Chirurgie expérimentale de l'appareil locomoteur
	Autoimmunité et immunogénétique
Hôpital Hédi Chaker de Sfax	Recherches en périnatalité
	Obésité et syndrome métabolique
	Santé mentale de l'enfant et de la famille
	Santé mentale de l'adolescent et de l'adulte jeune

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 septembre 2015.

*Le ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique*

**Chiheb Bouden**

*Le ministre de la santé*

**Saïd Aïdi**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

**Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 septembre 2015, portant création de laboratoires de recherche au sein du centre de biotechnologie à Sfax.**

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 88-145 du 31 décembre 1988, portant loi de finances pour la gestion 1989 et notamment son article 119,

Vu la loi d'orientation n° 96-6 du 31 janvier 1996, relative à la recherche scientifique et au développement technologique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2006-73 du 9 novembre 2006,

Vu le décret n° 97 -941 du 19 mai 1997, fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique, tel que modifié par le décret n° 2005-2311 du 15 août 2005,

Vu le décret n° 2008-416 du 11 février 2008, fixant l'organisation administrative, financière et scientifique des établissements publics de recherche scientifique et les modalités de leur fonctionnement,

Vu le décret n° 2009-644 du 2 mars 2009, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des laboratoires de recherche, des unités de recherche et des consortiums de recherche et notamment son article 6,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Après avis du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique.

Arrête :

Article premier - Sont créés au sein du centre de biotechnologie à Sfax les laboratoires de recherche suivants :

- bioprocédés environnementaux,
- biotechnologie moléculaire des eucaryotes,
- biotechnologie et amélioration des plantes,
- biopesticides,
- microorganismes et biomolécules,
- biotechnologie microbienne et ingénierie des enzymes,
- procédés de criblage moléculaire et cellulaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 septembre 2015.

*Le ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique*

**Chiheb Bouden**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES  
ET DE LA PECHE**

**Par décret gouvernemental n° 2015-1218 du 7 septembre 2015.**

Le congé pour la création d'une entreprise accordé à Monsieur Mohamed Barkia, ouvrier catégorie 8 au commissariat régional au développement agricole de Béja, est renouvelé pour une deuxième année, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DE L'ENERGIE ET DES MINES**

**Par décret gouvernemental n° 2015-1219 du 7 septembre 2015.**

Le congé pour la création d'entreprise accordé à Monsieur Rachid Larbi, ingénieur général au ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines, est renouvelé pour une deuxième année, à compter du 23 avril 2015.

**MINISTERE DU TRANSPORT**

**Par décret gouvernemental n° 2015-1220 du 4 septembre 2015.**

Monsieur Salah Belaid est nommé président-directeur général de la société des transports de Tunis, à compter du 24 avril 2015.

**Par décret gouvernemental n° 2015-1221 du 4 septembre 2015.**

Monsieur Fethi Malek est nommé président-directeur général de la société nationale du transport interurbain, à compter du 27 avril 2015.

**Par décret gouvernemental n° 2015-1222 du 4 septembre 2015.**

Madame Sabiha Derbel est nommée président-directeur général de la société nationale des chemins de fer tunisiens, à compter du 12 mai 2015.

**MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

**Par décret gouvernemental n° 2015-1223 du 7 septembre 2015.**

Monsieur Foued Frini, inspecteur de l'éducation physique et des sports, est nommé dans le grade d'inspecteur principal de l'éducation physique et des sports.

# **A** *BONNEMENT*

au Journal Officiel  
de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

*Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :*

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -  
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- \* **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- \* **1002 - Lafayette** : 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
- \* **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
- \* **3051 - Sfax** : Merkez El Alia, route El Ain, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

**Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :**

**Tunis :**

**C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85**  
**S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79**  
**B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07**  
**U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30**  
**A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90**  
**Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74**  
**B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29**  
**Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69**

**Sousse :**

**S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66**

**Sfax :**

**B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67**

**Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours**

*Edition originale : 1,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.*

*Traduction : 2,100 dinars + 1% F.O.D.E.C.*

**Frais d'envoi en sus**